

COURS DE DROIT DES AFFAIRES

COLLECTION CRFPA

COURS DE DROIT DES AFFAIRES

2022

4^e édition

À jour au 1^{er} février 2022

Rémi DALMAU

Professeur à l'université de Lorraine

Mathias HOUSSIN

Maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

François-Xavier LUCAS

Professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Pascal RUBELLIN

Maître de conférences à l'université de Poitiers

Éditions IEJ de la Sorbonne

Avertissement

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « *copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective* » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « *toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite* » (art. L. 122-4). Toute représentation ou reproduction illicite, notamment sur les réseaux sociaux, ferait l'objet de poursuites engagées par l'université.

Conception maquettes couverture et intérieur : Clément FRANÇOIS

Travail d'édition : Angélo BARDET et Patrice SABATER-PARDO

Copyright © Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2022

IEJ de la Sorbonne

12, place du Panthéon

75231 Paris Cedex 05

ISBN 978-2-38041-034-1

Parties rédigées par chaque auteur :

Rémi DALMAU

Partie 5 : Procédures collectives

Mathias HOUSSIN

Partie 3 : Droit spécial des sociétés commerciales

Partie 4 : Opérations bancaires

François-Xavier LUCAS

Partie 2 : Droit commun des sociétés

Pascal RUBELLIN

Partie 1 : Commerçant et fonds de commerce

Directeur de la collection CRFPA :

Clément FRANÇOIS

Citation des articles du Code de commerce

Les articles mentionnés uniquement par leur numéro sont des articles du Code de commerce.

Citation des arrêts

Les arrêts cités qui ne sont pas suivis de la mention « inédit » sont des arrêts publiés. Le numéro qui suit la référence de l'arrêt (numéro de pourvoi, numéro de décision, etc.) permet de retrouver facilement la décision dans les bases de données officielles en ligne comme Legifrance, EUR-Lex, etc.

SOMMAIRE

(Une table des matières détaillée figure à la fin de l'ouvrage.)

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	XI
AVANT-PROPOS.....	XIII
INTRODUCTION	1

PARTIE 1 : **COMMERÇANT ET FONDS DE COMMERCE**

LEÇON 1 : LE COMMERÇANT	5
LEÇON 2 : LE FONDS DE COMMERCE	33
LEÇON 3 : LE BAIL COMMERCIAL	73

PARTIE 2 : **DROIT COMMUN DES SOCIÉTÉS**

LEÇON 1 : LE CONTRAT DE SOCIÉTÉ	115
LEÇON 2 : LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ.....	131
LEÇON 3 : LA NULLITÉ DES SOCIÉTÉS ET DES DÉLIBÉRATIONS SOCIALES	143
LEÇON 4 : LES ASSOCIÉS	157
LEÇON 5 : LES ORGANES SOCIAUX.....	183
LEÇON 6 : LA DISPARITION DE LA SOCIÉTÉ.....	215

PARTIE 3 : **DROIT SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES**

LEÇON 1 : LA SOCIÉTÉ ANONYME	239
LEÇON 2 : LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE	277
LEÇON 3 : LES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE.....	287
LEÇON 4 : LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE.....	301
LEÇON 5 : LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF.....	321
LEÇON 6 : LES SOCIÉTÉS SANS PERSONNALITÉ	333

PARTIE 4 : **OPÉRATIONS BANCAIRES**

LEÇON 1 : LES OPÉRATIONS DE CRÉDIT	347
LEÇON 2 : LE CHÈQUE	361
LEÇON 3 : LES AUTRES INSTRUMENTS DE PAIEMENT	401
LEÇON 4 : LA LETTRE DE CHANGE.....	423
LEÇON 5 : LE BILLET À ORDRE.....	461
LEÇON 6 : LE BORDEREAU DE CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES	471

PARTIE 5 : **PROCÉDURES COLLECTIVES**

LEÇON 1 : L'ANTICIPATION DES PROCÉDURES COLLECTIVES.....	483
LEÇON 2 : LES CONDITIONS D'OUVREMENT DES PROCÉDURES COLLECTIVES	499
LEÇON 3 : LE DÉCLENCHEMENT DES PROCÉDURES COLLECTIVES.....	515
LEÇON 4 : L'EMPIRE DE LA PROCÉDURE COLLECTIVE SUR LE DÉBITEUR	535
LEÇON 5 : L'EMPIRE DE LA PROCÉDURE SUR LES CRÉANCIERS ANTÉRIEURS ET CERTAINS TIERS	551
LEÇON 6 : LA PÉRIODE D'OBSERVATION	579
LEÇON 7 : LA RESTRUCTURATION DU DÉBITEUR.....	605
LEÇON 8 : LA LIQUIDATION DU DÉBITEUR	623
LEÇON 9 : LES SANCTIONS	639

INDEX ALPHABÉTIQUE	651
TABLE DES MATIÈRES	665
COLLECTION CRFPA	683

COLLECTION CRFPA

dirigée par Clément FRANÇOIS

Cours de droit des obligations 2022, 4^e éd., C. François et G. Cattalano

Cours de droit administratif 2022, 4^e éd., P. Brunet, I. Lamouri, D. Soldini et F. Duffaud

Cours de droit civil 2022, 4^e éd., J. Houssier, J. Laurent, F. Masson, M. Saulier et F. Viney

Cours de droit des affaires 2022, 4^e éd., R. Dalmau, M. Houssin, F.-X. Lucas et P. Rubellin

Cours de droit fiscal 2022, 2^e éd, G. Loustalet et A. Merchadier

Cours de droit international et européen 2022, 4^e éd., É. Farnoux, C. Prieto, L. Rass-Masson et S. Robin-Olivier

Cours de droit pénal 2022, 4^e éd., N. Jeanne et É. Letouzey

Cours de droit social 2022, 4^e éd., A. Fabre, F. Rosa et J. Icard

Cours de procédure administrative contentieuse 2022, 4^e éd., P.-O. Caille

Cours de procédure civile et de voies d'exécution 2022, 4^e éd., L. Veyre, H. Michelin-Brachet, M. Guez et O. Robin-Sabard

Cours de procédure pénale 2022, 4^e éd., N. Jeanne et É. Letouzey